

# L'INTELLIGENT D'ABIDJAN



Le quotidien indépendant dont vous avez rêvé - N° 3024 Du Samedi 1er au Dimanche 2 Février 2014 - Prix : 200 Fcfa  
Site web : [www.lintelligentdabidian.org](http://www.lintelligentdabidian.org) | e-mail : [infosintelligent@yahoo.fr](mailto:infosintelligent@yahoo.fr) | [intelliabidian@gmail.com](mailto:intelliabidian@gmail.com) | [intelliabidian@hotmail.fr](mailto:intelliabidian@hotmail.fr)

**Non transgressivement de Simone Gbagbo à la Haye / Richard Adou, Procureur de la République :**  
*"Nous avons convaincu la Cpi"*

Abdoulaye Touré



M. Richard Christophe ADOU  
Procureur de la République de Côte d'Ivoire

.....  
**La 1ère réunion du Groupe de travail sur la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux dans les pays francophones africains s'est ouverte le vendredi 31 janvier 2014 au Palais de l'Assemblée nationale au Plateau. Cette rencontre initiée par l'Action mondiale des parlementaires (PGA) a vu la présence du Procureur de la République, Richard Christophe Adou, qui a saisi l'occasion pour donner de plus amples informations sur la procédure judiciaire concernant l'ex-première Dame Mme Simone Gbagbo.**

**«Nous avons présenté nos arguments à la CPI pour être pourquib' nous n'allons pas transférer Simbène Gbagbo. Nous avons convaincu la CPI. Nous avons donc pris nos responsabilités». Ces propos ont été tenus par le Procureur de la République de Côte d'Ivoire au cours de l'ouverture de la 1ère réunion du Groupe de travail sur la lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux dans les pays francophones qui s'étend sur deux jours. Richard Adou, exposait ainsi sur le thème "La Cour Pénale internationale dans le système de la justice et de la politique". En outre, il a expliqué qu'une action judiciaire nécessite la présence de trois personnalités. A savoir, un Procureur, des policiers et un juge d'instruction. Mais pendant la crise postélectorale et même quelques mois après, poursuit-il, les institutions judiciaires «étaient à terre». Ce qui a amené les autorités ivoiriennes à passer le relais à la CPI. «Quand le tissu social s'est ressourcé, l'insti-**

**er que la CPI n'a qu'une compétence supplétive. Aujourd'hui nous avons décidé de mener des actions judiciaires. Le transfèrement des détenus à la Cour Pénale n'est pas du ressort du Procureur de la République Internationale. C'est au plus haut niveau. Ce sont les Autorités Etatiques qui s'en chargent. Pour les détenus qui sont en Côte d'Ivoire, les procédures sont en cours», a-t-il souligné. Auparavant, Mariam Traoré, Député ivoirien et membre de la PGA s'est félicitée de la tenue sur le sol ivoirien de la première réunion du Groupe de Travail sur la Lutte contre l'impunité pour les crimes internationaux dans les pays francophones africains. Chose qui est, selon elle, à l'actif du président de l'Assemblée Nationale, Guillaume Soro. Elle estime que la naissance de la CPI est un apport majeur pour punir les bourreaux et dissuader les criminels potentiels. «La Côte d'Ivoire qui a connu des violations graves des droits de l'homme lors de la crise postélectorale de 2010 fait de la lutte contre l'impunité, un axe majeur de ses actions dans la recherche de la réconciliation nationale. C'est pourquoi l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire n'a pas hésité à autoriser la ratification du traité de Rome le 19 décembre 2012», a indiqué Mariam Traoré. Avant de souhaiter que la rencontre soit «un filet de lumière dans un contexte où, la controverse sur le rôle de la Cpi fait rage». La Présidente de l'Assemblée des Etats parties au statut de Rome de la Cour Pénale internationale, l'ambassadrice Tiina Intelmann a pris part à la cérémonie. L'action mondiale des parlementaires est un réseau de plus de 1000 parlementaires dans plus**